

*Affaires courantes*

• (1240)

*[Traduction]*

**M. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, je voudrais remercier le député pour sa question. Il a mal interprété, je pense, ce que j'ai proposé en ce qui concerne les dirigeants autochtones de notre pays, y compris ceux du Québec, à savoir que l'un d'entre eux s'adresse aux deux Chambres du Parlement. Ce serait peut-être une bonne manière pour le parlement de commencer l'année pendant laquelle s'engage à régler les questions, comme je l'ai fait remarquer, auxquelles le Canada et ses autochtones n'ont pas encore trouvé de solution.

J'ai mentionné quelqu'un de l'envergure de George Erasmus, grand chef de l'Assemblée des premières nations. Non, je n'ai pas demandé expressément qu'il soit invité.

Assurément, il y a un désaccord à propos de ces questions entre les provinces, les municipalités, les partis politiques et les divers groupes. Il est compréhensible qu'il y ait des divergences d'opinion également entre les groupes autochtones.

Il conviendrait, je pense, que le Parlement demande aux dirigeants autochtones de notre pays de choisir l'un d'entre eux, un chef ou un ancien, pour qu'il vienne communiquer au Parlement les espoirs et les aspirations des autochtones de notre pays.

*[Français]*

**M. Duceppe:** Madame la Présidente, j'aimerais savoir—j'ai lu le rapport ce matin rapidement et il y a une série de statistiques qui s'y trouvent—si le comité également fait des recherches sur la question du logement, du revenu, sur la proportion de la population carcérale et par province.

Est-ce qu'on a des statistiques par province démontrant donc certaines réalités sur le logement, sur le revenu et sur la situation en matière de population carcérale comparativement au pourcentage de la population par province?

J'aimerais savoir si le comité a ces statistiques et, s'il les a effectivement, pourrait-il les déposer?

*[Traduction]*

**M. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, ce que le comité a fait dans son rapport et dans la recherche préalable qu'il a effectuée jusqu'au 29 mars 1990, c'est d'essayer de donner aux Canadiens une idée générale de la qualité de vie des autochtones du Canada par rapport à celle des autres Canadiens et de montrer qu'il y avait des lacunes à combler.

Je sais que les données fournies par mon collègue sont disponibles par province en ce qui concerne les détenus autochtones dans les prisons. Il y a un rapport de l'Association du barreau canadien et le rapport de Max Yalden commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne. Cette information est donc largement disponible. Je sais qu'au Québec le taux des détenus autochtones dans la population est moins élevé que dans d'autres provinces. J'estime qu'il est bien trop élevé dans toutes les provinces. C'est pourquoi nous avons ce rapport. C'est l'une des questions que ce rapport demande au Parlement d'étudier.

*[Français]*

**M. Duceppe:** Tout en précisant, madame la Présidente, que premièrement, il existe des données, entre autres, au ministère des Affaires indiennes, depuis 1986 sur ces questions et par province, je suis un peu surpris de ne pas les retrouver. Peut-être parce qu'elles sont favorables au Québec, je ne sais pas!

J'aimerais également savoir comment il se fait qu'il n'y a aucun Amérindien du Québec qui a été invité à témoigner à cette commission ou peut-être y en a-t-il qui ont été invités à témoigner mais qui ne se sont pas présentés, je ne sais pas. Mais on ne retrouve pas d'Amérindiens du Québec qui ont témoigné à ce comité. Y a-t-il une explication?

*[Traduction]*

**M. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, je remercie encore une fois le député de sa question. Le comité a coutume d'inviter tous les organismes autochtones. Dans ce cas-ci, nous avons essayé d'inviter les organismes nationaux. D'autres ont été avertis et se sont portés volontaires. Parmi ces organismes nationaux, certains représentaient les autochtones du Québec. Nous étions d'avis que nous avions une représentation relativement étendue de chaque province du Canada et de tous les territoires.

De plus, il s'agit foncièrement de statistiques nationales puisque nous sommes le parlement national qui traite les questions nationales. Je suis certain que le comité n'a jamais eu l'intention d'éliminer des statistiques qui auraient été favorables à l'une ou l'autre province, ou, si cela s'est produit, il s'agit d'un cas malencontreux non prémédité par le comité.

**L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir cet après-midi pour parler du rapport du Comité des affaires autochtones intitulé «Questions en suspens». Le comité y a certes consacré beaucoup de temps et d'effort, et j'en félicite le président et les membres ainsi que ceux qui ont assisté et participé aux audiences du comité.